

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017 A 18 H**

L'an deux mil dix-sept, le 21 mars à 18 H 00, le conseil municipal de la commune de HEILLECOURT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, maire
Mesdames et Messieurs Jean-Pierre LAGORCE, Pascale CESAR, Fabrice WILHELM, Michèle SCHWARTZ-MEREY, Matthieu PROLONGEAU, Daniel PUCELLE, Brigitte MENARD, Chantal ANDRE, Marie-Thérèse KINZELIN, Françoise GOHET, Eliane GEORGEOT, Dorine GRAVE, Sabine ASSFELD-LEMAIRE, Laurent MEREY, Nadine MONGE, Daniel OLIGER, Haik ARSLANIAN, Cyrille MITSLER, Fabrice DARDINIER, Jérôme DELAITRE, Hervé WILLER, Laurent KAMIRI-WOELFFEL, Myriam TOUSSAINT, Sylvie GREFF,

Etaient excusés : Francis HOFFER, pouvoir à Daniel OLIGER
Bernard PFISTER, pouvoir à Jérôme DELAITRE
Florence CLIQUET, pouvoir à Hervé WILLER
Karine CATHELAIN

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées

D. SARTELET

Vous avez reçu le PV du conseil municipal du 7 février 2017.

Y a-t-il des observations ? Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour de ce conseil municipal est important comme chaque année le conseil municipal doit voter le budget de la commune. C'est l'acte essentiel d'une année qui nous permet d'ouvrir des crédits et de limiter les dépenses. C'est un exercice de plus en plus difficile. Nous ne savons pas, actuellement, ce qu'il adviendra des dotations dans l'avenir.

Maintien ou diminution des subventions aux mairies ?

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire du 7 février, nous avons établi un budget sécurisé et maîtrisé. Il faut rester prudent.

Il y a eu beaucoup de réunions organisées, d'échanges dans les différentes commissions. Le budget qui va vous être présenté est conforme à toutes les préconisations qui ont été évoquées en commission.

Avant de passer la parole à Laurent Mérey, je voudrais remercier tous les élus pour leur implication dans la réalisation de ce budget ainsi que de leur prise de conscience de la rigueur qui nous est imposée.

1. Approbation du compte de gestion 2016 – rapporteur Laurent MEREY

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal aura à délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

L. MEREY

Nous allons traiter les deux premières questions en une présentation, le compte de gestion étant le compte administratif plus l'état patrimonial de la commune.

Laurent Mérey présente le compte administratif et le compte de gestion.
Projection du rapport de présentation.

D. SARTELET

Y a-t-il des interventions sur cette présentation ?

S. ASSFELD-LEMAIRE

Sur le reste à réaliser des investissements, il y avait un budget prévu de 768 000, et je ne vois que 401 000 de réaliser et monsieur Mérey a annoncé un peu plus de 500 000

L. MEREY

Il faut additionner le reste à réaliser car dans mon analyse, je considère que le reste à réaliser est budgété sur 2016. Dans le résultat définitif que je cite, je déduis le reste à réaliser aussi.

S. ASSFELD LEMAIRE

Sur le réalisé réel nous avons 401 000.

H. WILLER

Nous remercions Laurent Mérey de cette présentation détaillée du compte administratif et nous remercions aussi les services pour la qualité du document qui est complet. Nous avons demandé effectivement qu'il soit enrichi avec davantage de détails, il correspond parfaitement aux attentes.

L. MEREY

L'année prochaine, nous rajouterons le réalisé 2015.

H. WILLER

Les dépenses réelles sont inférieures de 150 K€ aux prévisions, dont 130 K€ proviennent d'économies de dépenses de personnel. Les recettes de fonctionnement sont globalement en ligne avec les prévisions.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice s'établit à environ 235 K€, après 220 K€ en 2015. Ce résultat est constitué pour 175 K€ par le produit exceptionnel lié à la cession du patrimoine communal, c'était 145 K€ en 2015.

On le voit, depuis plusieurs années, les produits courants couvrent de moins en moins les charges de fonctionnement, une bonne partie de l'excédent constaté provenant de cessions d'immeubles. Cette situation résulte, du côté recettes de la baisse des dotations, compensée en partie côté dépenses par des économies réalisées dans le fonctionnement.

S'agissant des cessions d'actifs, il convient de signaler que le patrimoine communal est maintenant amoindri et que les possibilités de dégager des ressources exceptionnelles vont devenir plus rares.

Toujours est-il que nous devons constater avec satisfaction la réalisation d'économies sur certaines dépenses qui ne se justifiaient pas autrement que par des habitudes ou des pratiques non remises en cause. Nous restons plus prudents sur l'analyse des économies réalisées sur les dépenses de personnel - non remplacements ponctuels ou plus durables, heures complémentaires ou supplémentaires non octroyées à plus ou moins bon escient - sans omettre de préciser que ces économies sont constatées malgré la charge, pour la deuxième année consécutive, de la rémunération sans service de l'ordre de 60 K€ de l'ancien directeur général des services (DGS). Par ailleurs, nous restons toujours interrogatifs sur la gestion des ressources humaines au sein de la collectivité, ne serait-ce que sur la manière dont les entretiens professionnels se sont déroulés en 2016 et le très grand retard pris par exemple sur l'élaboration du plan de formation dont le conseil municipal n'a même plus connaissance du bilan annuel.

En matière d'investissements, hors remboursement des emprunts, le budget voté s'élevait à 770 K€. 400 K€ ont été consommés et 170 K€ restent à réaliser. Mais 120 K€ programmés pour la première année de mise en œuvre du plan accessibilité sur 6 ans n'ont pas été engagés, ce qui nous paraît très dommageable.

La capacité d'autofinancement nette (après remboursement du capital des emprunts) reste légèrement supérieure à 100 K€, ce qui signifie qu'au-delà de 100 K€ d'investissements, nous devons les financer par emprunt, en cédant des actifs ou en puisant dans les réserves qui, elles aussi, ne seront pas inépuisables.

PV du CM du 21 mars 2017

L. MEREY

Je suis d'accord sur l'aspect fonctionnement puisqu'effectivement notre Capacité d'Auto-Financement se maintient grâce à la cession de biens immobiliers. La source va se tarir. 2017 va être une année correcte, mais cela sera plus dur, je l'ai déjà annoncé en commission, en 2018 et 2019. Si on veut maintenir une CAF brute supérieure aux remboursements des emprunts. D'où le mot d'ordre, faire encore des économies de fonctionnement de l'ordre de 100 000 € par an, faute de quoi, il faudra s'interroger sur nos recettes de fonctionnement.

D. SARTELET

Je voudrais revenir sur la problématique du retard pris au niveau de l'adaptation du handicap. Nous n'avons pas attendu pour faire des adaptations. Lorsque la nouvelle mairie a été créée, nous avons construit la rampe d'accès, selon les normes en vigueur, et nous avons équipé le bâtiment de portes automatiques spécialement pour les personnes handicapées, de plus ce sas protège le personnel de l'accueil contre les intempéries. A ce jour, la rampe d'accès, utilisée régulièrement par des personnes à mobilité réduite, n'est plus aux normes parce que la pente est un peu trop prononcée. Il faudra la refaire et nous n'avons pas la place, ce sera un élévateur ou autre chose. La mairie est accessible mais les normes ont changé et ne sont plus réglementaires... Je trouve cela inadmissible. Les personnes qui prennent les décisions au niveau administratif devraient voir comment faire des économies dans certains domaines sans nous imputer des dépenses qui ne se justifient pas. Nous avons regardé tous les dossiers, des analyses ont été faites, nous nous sommes posés des questions car il y a des choses qui nous paraissent anormales, mais nous allons le faire.

Nous sommes dans une période de transition au niveau du personnel municipal, les services se sont réorganisés, le personnel s'investit, il faut rappeler que la directrice générale des services est arrivée en même temps que les responsables des services financier et technique. Il a fallu remettre en route toute une équipe, des relations, des fonctionnements. A présent, les choses sont bien parties et je les remercie de s'investir, cela n'a pas été facile.

Il est vrai qu'au niveau des charges de personnel nous sommes grevés par la somme que coûte l'ancien DGS qui bénéficie d'un dispositif, que lui permet la fonction publique, c'est-à-dire d'un congé spécial étant à moins de 5 ans de la retraite, il peut rester chez lui tout en étant payé.

En ce qui concerne le patrimoine, si nous ne voulons pas toucher aux taux d'imposition, aux impôts à faire supporter par nos contribuables, il fallait, comme dans d'autres communes, se décharger de patrimoines mais pas seulement pour avoir des recettes. Comme nous l'a déjà pointé Fabrice Wilhelm qui avait analysé l'ensemble du patrimoine de la commune avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), nous disposons de beaucoup trop de locaux et de bâtiments municipaux d'où entretien, taxes et impôts à payer. Nous n'avons pas intérêt à maintenir des bâtiments qui ne servent pas, comme celui de la rue des Ecoles qui, s'il avait fallu le remettre aux normes accessibilité, aurait coûté très cher à la collectivité pour deux salles prêtées. Nous avons donc décidé avec Loisirs et Rencontre de délocaliser les sections qui étaient dans ce bâtiment. Je ne pense pas qu'il y ait des excès dans les ventes des bâtiments communaux mais il faut rester très prudents, comme vous l'avez souligné, car nos réserves en biens immobiliers ne sont pas inépuisables. Parallèlement nous travaillons sur les économies qui peuvent être faites dans d'autres domaines. Mais là aussi nous arriverons à un plancher. Nous sommes prudents, nous ne sommes pas sereins. Nous observons une gestion rigoureuse et il faut savoir dire non car nous ne pouvons plus tout accepter tout en maintenant une qualité de service. Pour exemple : la problématique des mercredis, nous n'étions pas tous d'accord, nous avons envisagé le pédibus avec une connotation sportive et ludique, mais cela n'a pas été vécu comme tel alors nous sommes revenus sur notre décision, les parents nous ayant demandé le maintien du bus pour les enfants fréquentant la cantine. Cela représente environ 3000 euros par an, il faut savoir écouter et parfois faire machine arrière.

Tous les ans, nous cherchons avec Laurent Mérey, avec les adjoints avec la DGS et les services, des idées innovantes sans coût supplémentaire. Faire des économies : c'est la lettre cadre donnée à chaque adjoint.

Je réitère mes remerciements car tous autour de cette table nous avons conscience de la difficulté de gestion d'une commune sans savoir ce qui va être décidé dans les mois à venir.

Je remercie aussi les services pour le travail accompli, ce n'est plus une routine, mais un travail de réflexion, d'anticipation

J'ai un espoir secret : rendre la commune à la fin de ce mandat avec le taux de réserve que nous avons en arrivant tout en baissant l'endettement. C'est un challenge difficile à tenir, mais nous nous y attelons.

Y a-t-il d'autres remarques ?

L. MEREY

Nous sommes en train de travailler sur le poste immobilisation. Les services ont commencé l'inventaire et nous allons procéder à un nettoyage de cet actif immobilisé.

D. SARTELET

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité

2. Vote du compte administratif 2016 – rapporteur Laurent MEREY

Le Conseil Municipal, après le retrait de Monsieur le Maire, sous la Présidence du doyen en âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur SARTELET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après examen de les commissions Budget-Etudes-Prospectives des 6 et 10 mars 2017 il est proposé au conseil municipal de :

- Constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Résultats budgétaires 2016		
CA 2016	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2016	3 982 449,28 €	337 146,01 €
Dépenses 2016	3 745 966,14 €	627 534,37 €
Résultats exercice 2016	236 483,14 €	- 290 388,36 €
Résultats reportés (exercice 2015)	1 223 598,03 €	678 679,92 €
Part affectée à l'investissement 2016	.	.
Résultats de clôture 2016	1 460 081,17 €	388 291,56 €

D. SARTELET

Je laisse la présidence au doyen d'âge pour faire procéder au vote de ce compte de gestion.

D. PUCELLE

Je mets aux voix : adopté à la majorité des voix – 5 voix contre du groupe Heillecourt un avenir partagé – 1 abstention

3. Affectation du résultat 2016 – rapporteur Laurent MEREY

Considérant qu'à l'examen du compte administratif 2016, les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats de clôture 2016	1 460 081,17 €	388 291,56 €

Après examen des commissions Budget-Etudes-Prospectives des 6 et 10 mars 2017, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement 1 460 081.17 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- Affectation de l'excédent d'investissement de 388 291.56 € au compte 001 (recettes d'investissement)

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ? adopté à l'unanimité.

Nous allons passer au vote du budget primitif 2017.

4. Vote du budget primitif 2017 – rapporteur Laurent MEREY

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 7 février 2017, présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 ;

Vu l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016 et l'affectation des résultats 2016 ;

Après examen des commissions Budget-Etudes-Prospectives des 6 et 10 mars 2017

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le projet de budget primitif 2017 suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 959 602,00 €	5 333 593,17 €
Section d'Investissement	1 071 373,48 €	1 244 611,56 €

Présentation de Laurent MEREY

D. SARTELET

- Monsieur le Préfet a fait savoir, il y a quinze jours, que pratiquement aucune subvention relative aux aménagements prévus pour sécuriser les écoles ne sera donnée dans tout le département, seule la commune de Vandoeuvre a bénéficié de ces subventions, tous les autres dossiers ont été rejetés.
- Nous avons rajouté une ligne budgétaire « dépenses imprévues » : en effet, une sono a disparu et il faudra surement la remplacer. Une enquête est en cours. Donc plutôt que refaire une décision modificative dans quelques temps, j'ai demandé que l'on mette cette ligne de dépenses imprévues.
- Je voudrais une explication sur la TLPE : une somme a été budgétée, une somme est inscrite en 2016. Nous remettons deux années en 2017 alors que nous avons bien touché une somme

L. MEREY

La somme perçue en 2016 correspond à l'année 2015.

D. SARTELET

Nous avons donc une année de décalage en 2017 nous allons toucher la redevance 2016

L. MEREY

Nous en avons parlé en commission, vis-à-vis des entreprises la charge est provisionnée. Donc il n'y a pas d'incidence sur les entreprises.

D. SARTELET

Y a-t-il des interventions ?

H. WILLER

Comme l'an passé, je démarre mon propos en précisant que le vote du budget est la traduction financière des choix de politiques municipales à venir mais qu'il renferme également l'effet et le coût, parfois le poids de certaines décisions prises antérieurement. Et en disant cela, je souhaite aussi insister sur l'importance d'un exercice annuel que nous avons fait le 7 février dernier, à savoir le débat d'orientation budgétaire (DOB) mais qui, ici comme ailleurs probablement, ne remplit pas sa fonction de prospective pluriannuelle. En effet, la vie d'une collectivité est découpée artificiellement en tranches annuelles sur le plan budgétaire alors que la réalité des projets et de leur réalisation s'opère le plus souvent sur plusieurs années avec des conséquences financières sur 15 voire 20 ans, donc bien au delà d'un mandat municipal. Après ce préambule, nous voulons tout d'abord évoquer ou rappeler nos principaux points d'accord avec ce budget

prévisionnel :

- en matière de fonctionnement, la recherche et la réalisation d'économies, notamment de consommation énergétique même si celle-ci dépend aussi des conditions climatiques. Mais aussi la constance des efforts consentis en faveur des écoles, tant pour l'accompagnement financier des projets pédagogiques que pour le maintien des classes de neige notamment,

- en matière d'investissements, ou plutôt d'abord de désinvestissement, nous ne pouvons que souscrire à la politique de gestion active du patrimoine communal que nous avons longtemps appelée de nos vœux, en précisant que des bâtiments mal entretenus ou des m2 mal utilisés avaient un coût pour la collectivité et qu'il valait mieux s'en séparer.

Quant aux investissements inscrits à ce budget, nous partageons les choix sur l'équipement numérique des écoles, les aménagements ludiques et sportifs du Parc de l'Embanie (aires de jeux et parcours fitness), ainsi que la poursuite de la réhabilitation des chemins qui irriguent notre commune.

Cette liste de points d'accord étant déjà bien longue, venons-en maintenant à ceux de désaccord ou même de réserve.

Tout d'abord, la rémunération de l'ancien directeur général des services, sans aucun service depuis plus de 2 ans, est difficilement admissible. Les responsabilités sur ce sujet sont très largement partagées, certaines ne datant pas de ce seul mandat. Mais nous nous permettons de dire que cette opération d'exfiltration mal conduite continue de peser sur le budget de la commune, et qu'en dépit des garanties liées au statut, la rémunération sans service rendu est tout de même immorale vis à vis de personnels communaux auxquels est demandé un réel travail, de surcroît plus pénible et moins rémunéré.

S'agissant des investissements, nous espérons que l'agenda d'accessibilité programmée va enfin trouver un début de réalisation. Chacun sait ici, puisque nous en avons débattu il y a un an et demi, le contexte dans lequel l'élaboration d'un tel plan a été imposée aux collectivités. Toujours est-il que la mise en œuvre de ce plan doit démarrer, en trouvant des solutions opérationnelles de bon sens et de long terme répondant aux prescriptions réglementaires.

Et puisque nous parlons de long terme, et surtout de moyen terme quant aux réflexions à mener et aux décisions à prendre, nous souhaitons aussi aborder la question des groupes scolaires et de la MTL, également concernés par la mise en accessibilité.

Pour les groupes scolaires, la diminution du nombre d'élèves conduit à la fermeture de deux classes dans les écoles maternelles de Chateaubriand et de Victor Hugo à la prochaine rentrée. De plus de 30 classes dans les années 90, 20 classes fonctionneront à la rentrée 2017. Alors que l'estimation des travaux de mise en accessibilité dépasse les 300 K€ pour les trois groupes scolaires, le moment n'est-il pas venu aussi d'ouvrir le dossier du nombre et de l'organisation des groupes scolaires ?

La MTL, c'est un peu "en parler souvent et reporter toujours". Chacun se rend compte depuis l'extérieur de la dégradation de la toiture et de la façade de ce bâtiment, sans compter la question de sa sobriété énergétique. Les travaux d'accessibilité ont été estimés à 30 K€. Nous maintenons l'idée d'un certain gâchis, avec le choix fait sous le précédent mandat de réaliser une salle dite polyvalente, mais en réalité mono activité, pour un coût de 1,5 millions €, alors qu'un projet bien réfléchi aurait permis à la fois de rénover la MTL et de rendre cet espace modulable et multifonctionnel. Cela fait partie des erreurs du passé qui pèsent aujourd'hui sur le budget et la capacité de financer des projets tels que la rénovation de la MTL.

Voilà nos commentaires sur ce budget prévisionnel 2017 avec des choix partagés en fonctionnement et en investissement mais aussi le constat d'une insuffisante mise en perspective des politiques municipales qui impacteront tôt ou tard les finances de notre commune. D'où notre regret d'un débat d'orientation budgétaire, précédant le vote du budget, qui ne remplit jamais sa fonction prospective à moyen terme.

D. SARTELET

Y a-t-il d'autres remarques ?

S. ASSFELD-LEMAIRE

Mon intervention sera moins structurée que celle de Monsieur Willer, mais, néanmoins, je souhaiterais apporter ma contribution à ce budget 2017.

Tout d'abord concernant l'accessibilité, j'avais indiqué en commission Budget la nécessité de se pencher sur l'accessibilité du café restaurant de la place de la Fontaine, puisque c'est un bien communal et que l'accessibilité relèvera de notre responsabilité. Je regrette qu'en 2017, nous n'ayons pas amorcé la réflexion sur ces travaux-là.

En second, il a été fait le choix en 2016 de rénover le 10 place de la Fontaine pour 48 000 € de toiture, je souhaiterais qu'un groupe réfléchisse autour du devenir de cet espace. C'est un investissement qui a tout son sens, je ne le conteste

pas, je le soutiens mais nous devons aller plus loin dans notre réflexion pour pouvoir lui donner une affectation, car je pense qu'un certain nombre de mes collègues de la majorité partage ma vision.

Enfin l'investissement prévu en 2017 pour le Parc d'Embanie me semble important. Aussi, monsieur le Maire en qualité de vice-président de la Métropole du Grand Nancy est-il envisageable que ce parc soit transféré en compétence métropolitaine. A l'heure actuelle, c'est un parc métropolitain, certes les heillecourtois en profitent mais beaucoup de personnes des communes de la Métropole viennent dans ce parc. Nous mettons 45 000 € pour un parcours de fitness, 35 000 € pour des jeux, 40 000 € de tonte, c'est un budget conséquent pour finalement un espace que l'on pourrait transférer, sans perdre notre âme, à la Métropole. Je demande si nous pouvons mobiliser une réflexion sur ce dispositif. Le dernier point concerne les terrains Jallet, nous avons posé, début du mandat, la question du devenir de ces terrains. Nous devons les racheter, nous avons versé un premier acompte de 120 000 €. Sans mettre en difficulté qui que ce soit, la réponse pourra m'être donnée ultérieurement.

Aujourd'hui au niveau des investissements, nous devons rentrer dans une culture de la mobilisation de la subvention. Ce n'est pas une culture à laquelle les collectivités sont habituées, c'est un jeu complexe, difficile. Si nous arrivons à passer 2018, je pense que 2019 et 2020, si nous voulons avoir un investissement conséquent sur notre commune, nous devons nous poser la question en amont sur ce que nous sommes capables de mobiliser financièrement. Nous avons vu sur le projet de la Résidence du Moulin, Daniel Pucelle a réussi une belle opération avec les services. Nous devons rentrer dans cette logique et je pense que vous partagez cet état d'esprit.

D. SARTELET

Je vais essayer de répondre à un certain nombre d'interrogations.

Je ne reviendrai pas sur la question de l'ancien DGS et cette loi qui permet sa rémunération, mais comme vous, Monsieur Willer, je trouve cela absurde. Il est anormal qu'une collectivité prenne à sa charge le salaire, régime indemnitaire réduit, d'un DGS pendant 5 ans alors qu'il est chez lui et peut s'investir au niveau de l'association des DGS.

H. WILLER

Justement monsieur le Maire, cette situation est-elle normale ?

D. SARTELET

Cette situation lui permet de faire ce qu'il veut. Mais à chaque rémunération, il doit nous en informer pour qu'elle soit déduite de son salaire. Cela ne s'est produit qu'une seule fois pour un montant de 4000 €.

D. VECK

Le fait de travailler pour le public ne compte pas en déduction de ce qui est versé par la commune.

D. SARTELET

Donc non nous n'avons pas pu toucher ce montant

H. WILLER

Il n'y a pas de quoi l'occuper à la mairie ?

Il toucherait sa rémunération en qualité d'attaché et il fournirait un travail.

D. SARTELET

Nous allons revoir cette question car cela me paraît aberrant, je crois savoir qu'il offre des services à sa ville d'habitation à titre gratuit.

En ce qui concerne les investissements adaptation : comme Laurent Mérey l'a présenté, nous augmentons les sommes, les taxes. Les dossiers d'appel d'offres ont posé questions, à présent tout est prêt. Dès le lendemain du vote du budget les dossiers vont être envoyés. Nous rattraperons donc ce retard.

En ce qui concerne les groupes scolaires, des fermetures de classes sont prévues à la rentrée. Ce n'est pas faire de la démagogie que de garder des groupes scolaires à proximité des quartiers, ils sont bien répartis géographiquement, mais est vrai que les rigueurs nous feront nous interroger sur la nécessité d'en fermer un.

Nous sommes en train de travailler sur le PLUi et notamment sur la politique de l'habitat que viendra nous présenter Madame Debord en charge de la politique du logement sur la Métropole. Nous avons eu une discussion parce que les idées retenues ne me paraissent pas les bonnes à savoir la densification de l'urbanisation dans les secteurs bien

desservis, déjà urbanisés pour ne pas créer des charges supplémentaires en matière de transports ou autres. Et des villes comme Heillecourt, les prochains projets d'urbanisme seront à l'échéance de 10 ou 15 ans. Si nous ne faisons rien dans les 10 à 15 ans qui viennent, ce seront des groupes scolaires et des commerces qui fermeront et il sera trop tard pour créer des pôles d'attractivités dans la commune. Ils existent, il ne faut pas les laisser fermer. Ce sont les propos tenus à Monsieur le Président et à Madame Debord. Si dans une dizaine d'années, les friches SNCF s'urbanisent nous aurons besoin de ces écoles. J'y ai mis un frein pour l'instant car au dernier sondage INSEE, nous sommes aux normes de la loi ALUR puisque nous avons 23.36 % de logements sociaux, et dans le cadre de la Métropole nous devons en avoir un peu plus de 20 %, nous n'avons donc pas besoin de logements sociaux. Il faut, tout d'abord, trouver d'autres solutions de dessertes et notamment la bifurcation de la ligne 2, comme je vous l'ai déjà expliqué, qui pourrait palier à la halte-gare. Nous ne pouvons saturer les voies de circulation existantes par un apport de population trop brutal. On peut toujours étudier des possibilités d'urbanisation modérée mais qui continuent à faire vivre et croître une commune à un rythme plus ralenti que d'autres communes. Pour ma part, je ne souhaite pas avoir un rythme aussi rapide que celui mis en place à Laneuveville, les conséquences n'étant pas particulièrement bonnes en matière d'intégration sociale.

La Maison du Temps Libre, j'ai une attitude un peu dure mais en période de rigueur budgétaire, il faut prioriser les travaux, oui à l'étanchéité, à la lutte contre les pertes d'énergie, mais l'esthétique, cela peut attendre. Nous sommes aussi là pour préserver le patrimoine, nous le ferons donc mais pas cette année, même si nous ne sommes pas tous d'accord autour de cette table .

L'Espinette : l'investissement a été lourd mais le rendu à la population n'est pas négligeable. Les réservations sont très fréquentes. J'ai refusé sa location au président de la FNACA qui voulait y organiser un loto. Cette salle ne sera pas ouverte aux associations, car nous nous retrouverons dans le même cas de figure que la Maison du Temps Libre, nous ne pourrions plus disposer de cette salle pour des manifestations privées.

Je fais un aparté : nous arrivons en périodes électorales importantes, nous avons des demandes de prêt de salles. Je me suis aperçu que la salle de spectacle de la Maison du Temps Libre était prêtée à des sections d'associations ; nous demanderons aux sections d'interrompre leur activité pour remplir notre devoir vis-à-vis des candidats, notamment ceux des élections législatives. Cette salle doit rester ouverte à des possibilités de manifestations culturelles comme des conférences, de réunions importantes comme la présentation du PLUi. Ces manifestations doivent trouver leur place dans une grande salle. On nous demande la salle de l'Espinette en contrepartie mais elle ne peut accepter qu'entre 100 et 120 personnes.

Le café place de la Fontaine : Madame Assfeld-Lemaire nous dit qu'il faudra faire les adaptations. Ce n'est pas vrai. Le bâtiment appartient à la mairie, nous avons refait la toiture et l'isolation. Par contre, de même que Batigère, de même que tout commerce, les mesures d'adaptation relèvent de l'exploitant, du commerçant et non de la mairie, car si ce n'était pas un commerce installé dans ces murs, il n'y aurait pas besoin de faire l'adaptation. Les commerçants de la place de la République ont fait eux-mêmes les travaux d'adaptation. Ce n'est pas à la municipalité de payer pour un commerce.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Au-delà de notre responsabilité, a-t-il obligation de le faire ? en qualité de commerçant est-il confronté au même timing qu'une collectivité sur l'accessibilité ?

D. SARTELET

Il a un délai à respecter.

L. MEREY

Contrairement à une collectivité, les commerçants ont deux types de dérogations possible :

- La dérogation technique : s'il est impossible de faire les travaux
- La dérogation financière : si cela met en péril l'exploitation du commerce

Ce sont des dossiers à déposer en préfecture.

D. SARTELET

Le 13 place de la Fontaine : en vertu des obligations qui nous sont faites de la préservation du patrimoine, nous avons changé la toiture. Nous devons réfléchir à ce que nous pouvons faire dans ces locaux, mais nous devons y réfléchir dans la mesure de nos moyens. Il faut qu'un groupe y travaille, fasse des propositions, mais il n'en reste pas moins que les investissements qui y seront faits ne pourront l'être qu'en fonction de nos moyens financiers.

PV du CM du 21 mars 2017

Le Parc de l'Embanie, il est vrai que vous vous adressez au vice-Président métropolitain qui a en charge la gestion des parcs de la Métropole. Il faut se rappeler l'historique. Mon prédécesseur n'a jamais voulu que le Parc de l'Embanie soit un parc communautaire parce qu'il voulait rester maître de la tonte et la mise en valeur de ce parc, il pensait que si le parc est transféré à la communauté urbaine nous n'aurions plus la même rigueur et la même gestion sur ce parc. C'est un point de vue.

Actuellement, il y a des restrictions budgétaire au niveau de la Métropole en ce qui concerne l'environnement. Je me bats pour dire que la qualité environnementale dont la qualité des parcs est une bonne chose pour la santé des habitants, mais on nous demande d'être très vigilants financièrement.

Nous pouvons toujours solliciter la Métropole pour savoir s'elle serait d'accord pour intégrer le Parc de l'Embanie, mais il faudra être très vigilant. Monsieur Rossinot a dit que notre parc avait les caractéristiques d'un parc d'agglomération puisqu'il n'attire pas que des heillecourtois.

Tous les aménagements dans les parcs d'agglomération, hormis le parc de Montaigu qui est fermé et a été repris intégralement, il y a obligatoirement, pour des aménagements de parcours de santé ou de fitness, demande de participation de la municipalité. Ce n'est pas la Métropole qui financera les parcours de santé, elle peut y contribuer mais pas en intégralité.

L'investissement important au niveau du parc qui devra se faire sur deux mandats, concerne la mare. Elle se remplit de vase, elle va nécessiter une remise en état. Nous étudions avec l'agence de l'eau et les services techniques une méthode de vidange de l'étang. Il faudra le laisser pendant six mois hors d'eau. Aucun engin ne pourra rentrer dedans si tout n'est pas sec. Nous pouvons solliciter l'agence de l'eau mais uniquement si nous leur proposons des aménagements pour améliorer l'existant. De plus, j'ai interpellé un nouveau membre de l'équipe espace vert de la Métropole, spécialisée des zones humides. Cette personne affirme que nous pouvons recreuser l'étang, faire un épandage d'une partie des boues, pour cela il faut un programme bien pensé et l'accord de la police de l'eau. Il m'a également signalé que l'envasement de l'étang provient de tous les apports humains et notamment du pain donné aux canards qui favorise l'eutrophisation de l'étang. Nous devrions mettre un panneau d'interdiction de donner du pain aux canards

Le parc Jallet : à une époque plus florissante, nous avons envisagé de racheter à l'EPFL, au fur et à mesure, le parc Jallet. L'EPFL détient beaucoup de surfaces au niveau du territoire de notre commune puisque 80 % du parc de l'Embanie appartient à l'EPFL, si nous demandons son transfert à la Métropole l'EPFL va lui proposer de l'acheter. Nous avons fait l'acquisition d'un tiers du parc, la partie située à proximité des résidences du Parc pour un montant de 400 000 € et non 120 000 €. Actuellement, lorsque vous demandez à l'EPFL d'acquiescer une surface au profit d'une collectivité, elle doit dans les 5 ans avoir un projet, cette durée peut être prolongée de 5 ans, au-delà de ce délai la collectivité est obligée de racheter le terrain ou l'EPFL peut le reprendre et en faire ce qu'elle veut. Nous sommes couverts par une réglementation qui n'existe plus à présent. Nous avons signé une convention avec l'EPFL où il est précisé que s'il n'y a pas de changement d'affectation de la nature des terrains, l'EPFL ne peut pas nous obliger à le racheter et il n'y a pas de limitation dans le temps. L'EPFL voulait que l'on renégocie une nouvelle convention et nous avons refusé. Il n'y aura pas de nouvelle affectation pour ce terrain, il n'y aura pas de construction, il restera un espace vert central, un espace de respiration et de rencontres.

J'espère avoir répondu à vos demandes.

Je mets au voix : adopté à l'unanimité – 5 abstentions du groupe Heillecourt un avenir partagé

5. Vote des taux de la commune 2017 – rapporteur Laurent MEREY

Après examen des commissions Budget-Etudes-Prospectives des 6 et 10 mars 2017, il est proposé au conseil municipal le maintien des taux votés en 2016.

Pour mémoire :

- Taxe d'Habitation : 8.40 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 7.79 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 18.25 %

D. SARTELET

Hormis les remarques faites au moment du DOB sur la baisse de l'abattement à la base qui passe de 15 % à 10 %, y a-t-il d'autres remarques ?

H. WILLER

Les taux de fiscalité ne varient pas. Néanmoins, la non augmentation des taux ne signifie pas une stabilité de la fiscalité.

C'est habituellement vrai avec la revalorisation automatique des bases locatives prévue par la loi de finances annuelle (+0,4% pour 2017). Ce sera encore plus vrai pour la taxe d'habitation 2017 des Heillecourtois avec le tour de passe-passe que vous avez décidé de faire sur sa base de calcul, à savoir le coup de rabot sur l'abattement général (10% au lieu de 15%).

Alors c'est un peu comme un tour de magie, on dit qu'on n'augmente pas la pression fiscale mais pourtant la facture s'alourdit. Comme nous l'avons déjà dit lorsque vous avez voté cette disposition en mai 2016, répété lors du débat d'orientation budgétaire du 7 février, nous rappelons que, pour une taxe d'habitation moyenne à Heillecourt, cette opération équivaut à une augmentation du taux voté par la commune de 8,4% à 8,9%.

Certes, le taux facial voté ce soir ne change pas mais le montant de la taxe d'habitation qui arrivera dans les boîtes aux lettres au mois de septembre augmentera pour les Heillecourtois, parfois de plus de 3% pour les taxes d'habitation les plus basses.

L. MEREY

Elle augmentera de 16 € par foyer.

H. WILLER

Ce qui pourra correspondre à une augmentation de 3 % pour certaine taxe d'habitation et notamment les plus basses et vous faites bien de souligner que ce sera 16 € pour tout le monde les plus basses et les plus hautes.

D. SARTELET

Cet abattement de 15 % à la base avait été décrété en 1980 à une époque où tout allait bien. Nous sommes confrontés à deux éléments

- les dotations de péréquation tiennent compte du potentiel fiscal des communes ; Heillecourt est la ville qui touche une des moins forte dotation car nous n'utilisons pas au maximum se nos possibilités notre potentiel fiscal. Nous perdons de la dotation.
- Si nous ne regardons que les taux, les taux faciaux, nous avons tout de même les quatrièmes taux les moins élevés de la Métropole. Je ne sais si Ludres Houdemont et Dommartemont ont un abattement à la base, mais nous arrivons juste après ces communes. Nous ne pouvons pas dire que nous assomons nos contribuables avec la fiscalité

L. MEREY

Si on en croit les sondages actuels, la taxe d'habitation ne sera plus un problème.

D. SARTELET

Mais on annonce tout de même une compensation.

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité – 5 absentions du groupe Heillecourt un avenir partagé.

6. Attribution des subventions 2017 – rapporteur Laurent Meroy

Sur proposition des différentes commissions municipales,

Après examen des commissions Budget-Etudes-Prospectives des 6 et 10 mars 2017, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser un vote global des subventions,
- De décider le versement des subventions suivantes :

SUBVENTION	REALISE 2016	BP 2017
CCAS	40 000.00	40 000.00

SUBVENTIONS	Réalisé 2016	BP 2017
F.N.A.C.A.	200,00	200,00
Loisirs et Rencontres	5 300,00	3 300,00
Loisirs et Rencontres Bibliothèque (salaire + livres)	20 500,00	23 800,00
GIHP	400,00	400,00
ARPAH Association des retraites et personnes âgées	5 000,00	5 000,00
A.E.I.M. Foyer des Aulnes		450,00
A.E.I.M. Centre d'Aide par le Travail	450,00	450,00
Collège Montaigu : concert		300,00
Association Groupe Scolaire EMILE GALLE	510,00	510,00
Coopérative École Primaire E. GALLE (Réalisation film)	800,00	1 300,00
Association HEILLECOURT CHATEAUBRIAND	510,00	510,00
USEP CHATEAUBRIAND	900,00	900,00
USEP V. HUGO	900,00	900,00
Banque alimentaire		300,00
Amicale VICTOR HUGO	510,00	510,00
Projet Victor Hugo		500,00
Jeunesses Musicales de France	1 000,00	1 000,00
Asso artistique heillecourtoise	400,00	400,00
Association Musique Heillecourt	4 000,00	4 000,00
Manonchante	500,00	500,00
Association Philatélique	370,00	370,00
Fols qui Dansent		500,00
Jazz Partner's Band	400,00	300,00
Free Folk Quartet	400,00	400,00
Amicale des donneurs de sang	450,00	400,00
Jumelage	3 000,00	3 000,00
E.S.H foot	13 500,00	14 500,00
ESH Neuhofen		400,00
Tennis Club	3 500,00	3 500,00
Les Foulées de l'Embanie	8 500,00	8 500,00
Judo club		1 200,00
Aikido	300,00	300,00
Taekwondo	1 200,00	1 200,00
Association Sportive CES MONTAIGU	1 300,00	1 300,00
Footing Form	800,00	800,00
Badminton	950,00	950,00
Pétanque	400,00	400,00

Archers		900,00
Association Nancy Porte Sud	1 000,00	2 000,00
aide à projet collectif		500,00
aide à projet individuel		254,00
TOTAL	77 950,00	87 104,00

D. SARTELET

Y a-t-il des remarques ?

S. ASSFELD-LEMAIRE

Juste une remarque, je suis ravie que nous accordions à Nancy Porte Sud une subvention de 1000 € pour faire face au recrutement de la secrétaire. Subvention que j'avais demandée l'année dernière et qui avait été refusée, je vois que cette année elle est accordée. Dans le cadre de cette association, j'en suis ravie, merci.

D. SARTELET

C'est une décision intercommunale puisque chaque commune vote la même subvention. C'est un souci d'homogénéité. Monsieur Schalk s'est énormément investi dans cette association, il y faisait un travail énorme et il va bientôt se retirer. Il y a lieu de faire vivre cette association.

S. ASSFELD-LEMAIRE

C'est le même argumentaire que l'année précédente

L. MEREY

Le poste n'intervient qu'en 2017, la subvention 2016 n'avait pas lieu d'être.

S. ASSFELD LEMAIRE

Elle n'avait pas lieu d'être car il y avait eu un refus des collectivités sur la demande de subvention.

H. WILLER

Nous ne pouvons que renouveler, comme nous le faisons depuis plusieurs années, nos observations sur les principes et les règles qui régissent l'octroi des subventions. A part l'historique et des négociations ponctuelles bilatérales, personne ne connaît les critères qui président à la détermination du montant de la subvention accordée à telle ou telle association.

Nous ferons deux observations sur des dossiers déjà évoqués lors de précédents débats.

La première observation porte sur la convention conclue avec Loisirs et Rencontres le 28 juin dernier, pour remettre bon ordre dans les modalités de financement du fonctionnement de la bibliothèque. Cette convention nous paraît particulièrement indigente. Nous souhaitons, comme nous l'avons déjà dit, que le suivi financier soit précis, contrairement au contenu de cette convention. Nous ne désespérons pas de progresser sur ce point.

La deuxième observation concerne la subvention accordée à l'association Nancy Porte Sud. L'augmentation de cette subvention (de 1 000€ à 2 000 €) est justifiée par le financement, partagé avec deux autres communes limitrophes et le Grand Nancy, d'un emploi à temps partiel au sein de cette association. Cette présentation est gênante car elle lie directement l'emploi au sein de cette association à la subvention versée par les communes. Au demeurant, il nous semble que la compétence "développement économique" est communautaire ou métropolitaine si l'on préfère. Par ailleurs, l'examen du budget de l'association fait aussi apparaître en dépenses une somme de 3 000€ intitulée "Foulées de l'Embanie + inscriptions". C'est ce qu'on appelle du subventionnement croisé qui ne favorise pas réellement la transparence dans l'emploi des fonds publics.

D. SARTELET

Il est vrai qu'une subvention ne doit pas être affectée au financement d'un poste. Ce n'est pas les 6000 € globaux des trois communes concernées qui vont financer un demi-poste pour une année, dont c'est bien une aide apportée à l'association mais non le financement d'un poste.

[PV du CM du 21 mars 2017](#)

La Métropole finance également sa partie. Depuis le transfert du développement économique à la Métropole, cette dernière aide toutes les zones qui bénéficient d'une Association Territoire Projet. Cela fait partie des orientations prises par la Métropole d'aider pour l'attractivité des zones et pour l'emploi.

Si on compare l'ATP Porte Sud avec l'association du Dynapole, l'ATP Porte sud n'a pas le personnel et les subventions dont dispose le Dynapole. Il ne faut pas oublier que ce sont ces deux zones qui rapportent le plus d'argent à la Métropole.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets aux voix. Adopté à l'unanimité. F. Dardinier, C. Mitsler, M.T. Kinzelin n'ont pas pris part au vote.

7. Convention viabilité hivernale – rapporteur Jean-Pierre LAGORCE

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Grand Nancy est en charge de l'organisation et de la mise en œuvre de la viabilité hivernale. Heillecourt fait partie des communes de la Métropole du Grand Nancy qui se sont associées à ce plan par le biais d'une convention.

La convention arrivera à échéance fin 2017.

Afin de poursuivre ce partenariat, une nouvelle convention est proposée ;

Après examen de la commission Travaux Urbanisme Circulation du 28 février 2017, il est proposé au conseil municipal,

- D'émettre un avis favorable au renouvellement de la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de viabilité hivernale

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité

8. Récompenses chantiers jeunes – rapporteur Matthieu Prolongeau

Chaque semaine durant les vacances scolaires, un groupe de 8 à 10 jeunes se voit attribuer un chantier organisé autour de travaux, en contact avec les éléments : la pierre, le bois, la terre et la nature, principalement sur la commune de Heillecourt. Les jeunes découvrent le travail d'équipe : ils apprennent à s'organiser, à se répartir les tâches et à respecter les consignes de mise en œuvre expliquées par des professionnels.

Chaque chantier implique un engagement des adolescents sur une semaine complète. Ils participent aux chantiers le matin et aux activités sportives les après-midi.

Chaque matinée effectuée représenterait DIX euros (10 €) virtuel. Des récompenses seront proposées et les jeunes utiliseront leur cagnotte pour y prétendre.

Après examen de la commission Sport Prévention Santé Sécurité du 2 mars 2017, il est proposé au conseil municipal de

- fixer à DIX EUROS (10 €) la demi-journée de chantier

D. SARTELET

Y a-t-il des observations

S. ASSFELD-LEMAIRE

A-t-on regardé le côté réglementaire, légal de cette délibération ?

D. SARTELET

C'est justement pour se mettre en conformité avec la légalité que nous passons cette délibération.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Si nous prenons le nombre de 8 à 10 adolescents par jour, cela fait environ 100 € par jour. Cela représente donc un budget, sur les grandes vacances, conséquent .

Ce qui m'ennuie dans cette délibération, c'est que nous sommes sur un principe de 10 € mais nous ne savons pas s'il y a un plafond. J'aurais préféré que l'on acte ce principe en y ajoutant un plafond à ne pas dépasser car nous risquons d'être victimes de notre succès. Donc, il aurait été prudent dans la délibération d'y mettre un plafond.

M. PROLONGEAU

Indirectement, le plafond existe puisque dans le budget il y a une ligne de 10 000 € dans le cadre des chantiers jeunes. Les groupes sont de 8 à 10 adolescents à chaque chantier ce qui limite le risque. Cette délibération a été rédigée en concertation avec le trésor public de même que l'arrêté qui fixe précisément les catégories de dépenses et de récompenses qui sont autorisées. De plus, tous ces chantiers nous permettent de faire des économies sur les travaux d'entretien.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Il serait intéressant d'avoir une évaluation à l'issue de la contribution des jeunes et savoir le « gain » que la commune a fait grâce aux travaux effectués par les jeunes.

Est-ce majoritairement des jeunes de notre commune ?

M. PROLONGEAU

Ce sont majoritairement des jeunes de la commune et s'ils ne le sont pas ce sont d'anciens jeunes de la commune qui tournent toujours dans le parc de l'Embanie. Le but des chantiers jeunes est de récupérer ces jeunes et de les occuper durant les vacances et de leur apprendre à faire des actions pour le bien de la cité.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Merci pour ces précisions.

D. SARTELET

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité.

Avant de clore ce conseil municipal, je voudrais vous faire part d'une information.

Nous allons entrer dans une période électorale importante l'élection présidentielle et les élections législatives. Tout d'abord, je vous remets en mémoire l'obligation pour les conseillers municipaux de participer à l'organisation des bureaux de vote.

Ensuite, je voudrais vous faire part du principe que j'envisage d'appliquer concernant la demande de salle. Toute demande de salle pour des réunions publiques, en dehors de la période légale réglementaire, sera payante, le tarif de la demi-journée sera appliqué.

Quand la campagne officielle sera lancée, il y aura un prêt gratuit à chaque candidat qui en fera la demande avant chacun des deux tours.

19 H 40 : Je lève la séance du conseil.